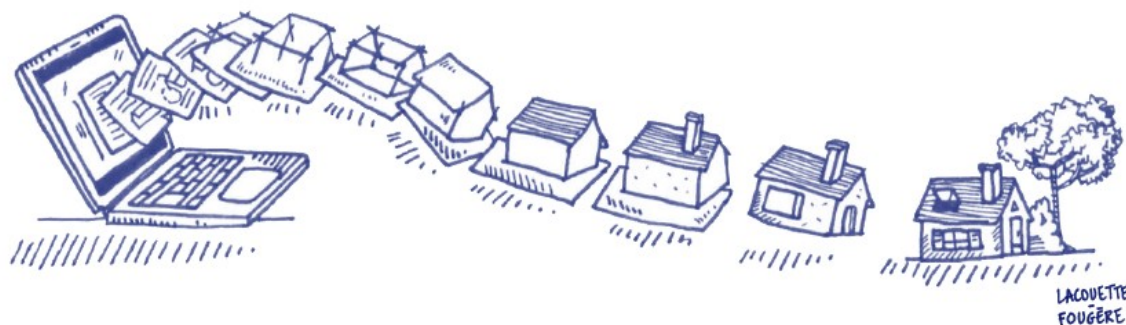


À partir du 1er janvier 2022, votre commune sera prête à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE





J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, nous mettons à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible en suivant le lien ci-dessous :

Pour la ville de Sète

<https://guichetunique.geosphere.fr/adssetecentre>

Pour les villes de Balaruc-Les-Bains, Balaruc-Le-Vieux, Frontignan, Gigan, Mireval et Vic-La-Gardiole :

<https://guichetunique.geosphere.fr/adspoleest>

Pour les villes de Bouzigues, Loupian, Montbazin, Mèze, Poussan, Villeveyrac et Marseillan

<https://guichetunique.geosphere.fr/adspoleouest>

Pour la ville de Marseillan

<https://guichetunique.geosphere.fr/marseillan>

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

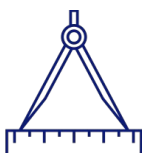
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

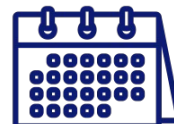
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *Interface intuitive et sécurisée pour déposer le dossier, appelée « Guichet Unique »*
- *Complétude du formulaire Cerfa via l'interface*
- *Validation du dépôt, réception par mail d'un accusé d'enregistrement électronique et d'un accusé de réception électronique faisant partir le délai légal d'instruction.*
- *Possibilité de suivre l'avancée du dossier sur cette interface*



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

**Pour les communes de Balaruc-
Les-Bains, Balaruc-Le-Vieux,
Frontignan, Gigean, Mireval et Vic-
La-Gardiolo**

Pôle ADS Est

**2 rue du canal
34110 FRONTIGNAN**

**Tel : 04 67 18 40 35
Mail : urba-pole-est@agglopole.fr**

**Pour les communes de Bouzigues, Loupian,
Montbazin, Mèze, Poussan et Villeveyrac**

Pôle ADS Ouest

**Complexe Oïkos
Chemin Départemental 5E
34560 VILLEVEYRAC**

**Tel : 04 67 43 87 73
Mail : urba-pole-ouest@agglopole.fr**



Pour la commune de Sète :

Pôle ADS Sète Centre

**Mairie de Sète
Rue Paul Valéry
34200 SETE**

**Tel : 04 99 04 71 10
Mail : urba-pole-sete@agglopole.fr**

Pour la commune de Marseillan :

Pôle ADS Antenne Marseillan

**Centre Technique Municipal
Zone Industrielle
34340 MARSEILLAN**

**Tel : 04 67 01 08 40
Mail : urba-antenne-marseillan@agglopole.fr**